



MOTION DU COLLECTIF « *PETITE ENFANCE 59/62 QUALITE D'ACCUEIL POUR TOUS* »

1. Sortir le secteur d'activité de la petite enfance de la directive service européenne

L'accueil des enfants dès le plus jeune âge dans des structures adaptées à leur développement permet la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée des parents. De plus, les institutions au service de l'ensemble des familles et des enfants assurent des missions capitales d'accompagnement des parents, d'accompagnement du développement de l'enfant, d'actions de prévention et d'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques.

Dans ce contexte, peut-on accepter une logique concurrentielle répondant à des principes de rentabilité ?

La décision prise par la France (contrairement à d'autres pays) d'inscrire le champ d'activité « Petite Enfance » dans la directive service européenne est réversible.

Nous demandons donc en urgence que les députés reviennent sur cette décision pour préserver la mission de service public

2. Construire une politique de l'enfance ambitieuse et coordonnée

La politique de l'enfance est aujourd'hui morcelée : Des dispositifs existent et assurent un travail au quotidien mais ils dépendent de nombreuses institutions et de nombreux niveaux administratifs. Les professionnels et les parents souffrent de ce manque de définition et de l'absence de lisibilité.

Par ailleurs se pose également la question de la qualification des professionnels.

Peut-on accepter que pour accompagner les jeunes enfants au niveau éducatif une qualification ne soit pas obligatoire ?

Nous demandons l'élaboration d'une politique de l'enfance qui fixe des objectifs clairs et un cadre de référence en proposant un service éducatif global, un « service public unifié de l'enfance ».

Cette initiative impose une concertation interministérielle (affaires sociales, éducation nationale...) et doit proposer une coordination au niveau local.

3. Reconnaître les missions de prévention et de contribution à la cohésion sociale

Depuis de nombreuses années les professionnels de l'enfance en partenariat avec d'autres institutions ont développé des actions de prévention et des projets visant la cohésion et la justice sociale.

Ces initiatives s'inscrivant dans la dynamique des territoires comprennent des structures et des projets comme notamment :

- les LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- les ateliers parents enfants
- les journées de la petite enfance
- les projets REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

Aujourd'hui du fait de l'évolution des logiques financières, ces structures et projets bien que répondant de manière qualitative à des besoins repérés sur les territoires sont menacés car leurs financements sont précaires.

Nous demandons l'inscription du financement des structures et projets de prévention et/ou de cohésion sociale dans la loi de finances de la sécurité sociale afin de les reconnaître pleinement et d'en assurer la pérennité.

4. Préserver et promouvoir la qualité d'accueil

Ces dernières années, dans un contexte de tensions financières, la priorité a été donnée à la création de places de garde d'enfants dans les structures d'accueil petite enfance.

En corollaire, les critères d'évaluation sont aujourd'hui prioritairement gestionnaires et économiques. En conséquence on observe une dégradation des ratios, une baisse des taux d'encadrement, un abaissement des exigences de qualification pour les professionnels en charge des enfants. Le champ de la petite enfance devient un marché. Pouvons-nous accepter que le bébé devienne une valeur marchande?

Cette réalité a pour conséquence une déstabilisation des acteurs (pour ne pas dire une souffrance au travail) avec une perte de lisibilité, une perte de sens dans l'action.

Nous proposons de revoir (en lien avec la politique Petite Enfance) la réglementation des conditions d'accueil et le taux d'encadrement.

Cela doit s'accompagner d'initiatives favorisant la qualification de l'ensemble des personnels (y compris pour l'accueil périscolaire).

Par ailleurs, si la rigueur de gestion est de mise, on ne peut se satisfaire de critères d'évaluations économiques.

Il est donc indispensable de proposer une méthodologie d'évaluation de type qualitative.

Lille le 15 mai 2012